

**Déclaration de mise en place et d'exploitation d'un établissement visé  
par le règlement grand-ducal du 26 juillet 1999 fixant les prescriptions  
générales du secteur agricole qui relèvent de la classe 4 en matière  
d'établissements classés**

(N° 02010201, 02010202, 020104, 020402, 02040301, 02040401, 02040501 suivant règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés)

à envoyer en 2 exemplaires à :  
Administration de l'Environnement  
Unité Permis et subsides  
Autorisations d'établissements  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette  
Téléphone: 405656-600

Le / la soussigné(e),

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

: \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

déclare par la présente de vouloir installer l'établissement suivant :

Dénomination <sup>\*1)</sup> : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Capacité (animaux resp. m<sup>3</sup>) : \_\_\_\_\_

Dimensions (Lo x La x H) : \_\_\_\_\_

Emplacement

localité : \_\_\_\_\_

nos cadastraux : \_\_\_\_\_

section : \_\_\_\_\_

commune : \_\_\_\_\_

Les pièces suivantes sont jointes à la présente déclaration:

a) Plans:

- un extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1:2.500 sur lequel est (sont) indiquée(s) l' (les) établissement(s) concerné(s) <sup>\*2)</sup>;
- un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:10.000 ou 1:20.000 sur lequel l'emplacement de l'établissement est marqué <sup>\*3)</sup>;
- une vue en plan à l'échelle 1:500 ou plus précise de la (des) construction(s) concernée(s) <sup>\*4)</sup>;

b) Informations concernant la production et le stockage de fertilisants organiques:

- un tableau renseignant sur: <sup>\*5)</sup>
  - \* la quantité totale de fertilisants organiques produite par mois par l'ensemble de l'exploitation agricole;
  - \* la surface agricole disponible pour l'épandage des fertilisants organiques;
  - \* la charge de bétail (UGB/ha);
  - \* la capacité totale de stockage de purin et/ou lisier dans l'exploitation agricole;
- un (des) contrat(s) d'acceptation de fertilisants organiques par des tiers<sup>6)</sup>.

Explications:

- \*1) - pour les étables, spécifier le type d'étables et de litière
- pour les silos à fourrages verts, spécifier s'il s'agit d'un silo construit en dur ou d'un silo taupinière
- pour les réservoirs à purin et/ou lisier, spécifier s'il s'agit d'un réservoir enterré ou construit hors du sol
- \*2) à joindre à toute déclaration
- \*3) à joindre pour le cas où l'établissement est situé en dehors d'une agglomération
- \*4) à joindre à toute déclaration concernant une étable, une écurie, un établissement de cuniculture, un réservoir à purin et/ou lisier, une aire de fumier ou un silo à fourrages verts construit en dur
- \*5) à joindre à toute déclaration concernant une étable, une écurie, un établissement de cuniculture, un réservoir à purin et/ou lisier ou une aire de fumier
- \*6) à joindre si la charge de bétail (UGB/ha) est telle que la surface disponible dans l'exploitation ne permet pas de respecter la réglementation relative à l'utilisation de fertilisant organiques dans l'agriculture

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_